



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N° 2

Réunion restreinte du : 29 octobre 2020

A : 14h 00

Lieu : Bois Guillaume

Présidente : Mme Françoise PORTELLO.

Membres participants : MM Philippe GRISEL, Anthony PAUMIER

§§§§

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Féminines sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

§§§§

DESENGAGEMENT :

CHAMPIONNAT U15F

CO CLEON.

CHAMPIONNATS U13F, U15F, U18F & CRITERIUM SENIOR FEMININ

HOMOLOGATIONS

Toutes les rencontres disputées à ce jour, sont homologuées de droit le trentième jour à minuit, qui suit son déroulement, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, (article 147 des Règlements Généraux de le F.F.F.).

REPRISE DE CES COMPETITIONS

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Suite aux décisions prises par le gouvernement au regard de la crise sanitaire, toutes les rencontres non disputées reprendront, sauf avis contraire, à compter du 09 janvier 2021.

FUTSAL

Cette compétition prévue pendant la trêve hivernale est annulée.

§§§§

La Présidente de la Commission,

Françoise PORTELLO

Le Secrétaire de la Commission,

Philippe GRISEL